



**Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE**  
**Section de la Haute Loire**  
17, rue des Moulins – BP351  
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX  
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr  
**Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>**

## Compte rendu CTL du 9 janvier 2018

A 9h, la Direction avait réuni en 2ème convocation le CTL portant sur le volet emplois du Projet de Loi de Finances 2018 en Hte- Loire (le 1er ayant été boycotté par l'ensemble des organisations syndicales le 21/12/2017) .

Dès 8h30, à l'appel de l'intersyndicale FO, CGT et SOLIDAIRES, une cinquantaine de collègues des sites du PUY en VELAY se sont rassemblés devant la Direction Départementale pour manifester leur colère contre les suppressions de postes annoncées et procéder à l'envahissement du CTL. Dans le même temps, une majorité des personnels des sites extérieurs ont effectué une heure de débrayage en soutien aux collègues présents à la direction. Les médias locaux ont largement commenté l'événement.

Les élus **FO-DGFIP** tiennent à remercier tous ceux qui se sont mobilisés et ont ainsi apporté leur soutien aux représentants des personnels toujours en 1ère ligne pour affronter la direction.

En liminaire, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration suivante :

« Madame la Présidente,

**13 !**

*Ce sont bien **13 suppressions d'emplois** que vous allez nous présenter lors de ce CTL convoqué pour avaliser le volet emploi du PLF 2018 qui supprime à la DGFIP 1600 emplois au plan national. C'est égal à 97% des suppressions d'emplois de fonctionnaires alors que nous représentons moins de 6% des effectifs de la Fonction Publique d'Etat.*

*Ce sont bien **13 suppressions d'emplois** qui vont se rajouter à celles des années précédentes, soit 46 suppressions en 5 ans et plus de 100 depuis 2000 (30 000 au plan national)! Un véritable plan social qui ne dit pas son nom !*

*Ce sont bien **13 emplois** sur lesquels vous perdez la compétence dans ce département. Et ce ne sont pas les artifices déployés dans les documents préparatoires à ce CTL qui vont masquer la réalité ! Les transferts d'emplois proposés sont le signe que vous n'aurez bientôt plus la main sur nombre de missions dévolues à votre direction : la sphère RH et le contrôle fiscal ; lui-même impacté pour plus de la moitié des suppressions proposées.*

*Les effectifs du département se réduisent comme une peau de chagrin.*

*Madame la Présidente, mais que faites-vous donc pour nous défendre ! A ce rythme là, la DDFIP de Haute-Loire a une espérance de vie limitée dans la configuration actuelle ! 2019 sera-t-elle l'année de sa fusion-absorption ? Ou faudra-t-il attendre que vous ayez mené à bien votre mission de destruction du réseau par de nouvelles fermetures de trésoreries, de fusions de*

services, de concentrations de missions? Tout cela bien sûr au détriment du service public et des besoins des usagers.

Quelles nouvelles douloureuses allez-vous annoncer au collège des chefs de service convoqué le 18 janvier prochain ?

En cela, le programme « Action Publique 2022 » lancé par une circulaire du 1er ministre en date du 26 septembre 2017, va certainement vous aider !

Son objectif déclaré est de réduire la dépense publique de 60 milliards d'euros dont une partie sera réalisée par la suppression de 120 000 emplois dont 50 000 dans la Fonction Publique d'Etat.

C'est dans ce but que les ministres et le Comité Action Publique (CAP) 2022 sont invités à proposer des transferts de missions entre les différents niveaux de collectivités, des transferts au secteur privé, ce qui, en bon français, s'appelle des privatisations et des abandons de missions.

La Fonction Publique de l'Etat est une fois de plus rendue responsable du déficit budgétaire, alors que les coupes franches que lui ont fait subir tous les gouvernements ne l'ont apparemment allégé en rien.

Et c'est sous le prétexte fallacieux de faciliter la vie de nos concitoyens que le gouvernement dématérialise à tout va, ferme ou concentre les services publics et délègue au secteur privé des pans entiers de missions dévolues aux 3 fonctions publiques Etat, Territoriale et Hospitalière.

Même notre ministre Gérard DARMANIN (devant la commission des finances de l'assemblée nationale le 02/11/2017) ose affirmer que les collectivités territoriales les plus importantes peuvent se passer de la DGFIP ; il met ainsi à mal le principe juridique de séparation ordonnateur-comptable qui constitue un des socles de la République !

**FO-DGFIP** condamne fermement cette remise en cause qui ouvre la voie à un développement de toutes les combines financières et à la corruption.

Quant à la mise en œuvre prochaine du prélèvement à la source (PAS) et la suppression programmée de la taxe d'habitation, ces réformes ne peuvent que nourrir les inquiétudes car elles condamnent à terme les SIP.

Nos inquiétudes sont d'autant plus justifiées qu'un appel d'offres destiné à déléguer à une entreprise privée l'accueil téléphonique des contribuables dans le cadre du PAS vient d'être lancé par la Direction Générale. Quel va être le devenir de la mission accueil en matière IR ?

Le recours à cet appel d'offre constitue un désaveu sans précédent pour la déontologie, le dévouement et le professionnalisme des personnels.

**FO-DGFIP**, qui avait dès la départ alerté sur les risques d'abandon de tout ou partie de missions, est fermement opposé à cette mesure.

Madame la Présidente,

Vos agents n'en peuvent plus d'être ballotés de réformes en réformes, de restructurations en regroupements de postes et de services, avec la crainte de se voir imposé une mobilité fonctionnelle ou géographique.

En plus de la stagnation de leur pouvoir d'achat et des perspectives de carrières réduites, ils ne supportent plus le manque de considération dont ils font l'objet.

Le volet emploi du PLF 2018 que vous allez nous présenter va impacter directement le fonctionnement des services qui ne disposent déjà plus de marges de manœuvres.

Aussi, les élus **FO-DGFIP** voteront contre les 13 suppressions proposées ce jour et vous rappellent leurs revendications :

- arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP !
  - recrutement des emplois budgétaires à la hauteur des besoins !
  - aucune suppression, aucune restructuration de service !
  - maintien de toutes les missions et structures existantes!
  - pas touche à nos statuts ! »
-

Sur les différents points évoqués et suite aux réponses de la direction, les élus **FO-DGFIP** ont dénoncé les limites de l'exercice et la méthode « coup de rabet » qui n'a pour but que de supprimer des emplois sans prendre en considération les charges des services.

Ils ont rappelé la demande **FO** de tenue d'un véritable débat national sur les services public au lieu de la mise en place d'un forum (CAP 22) dont on peut avoir des doutes sur les contributions forcément orientées et peut-être même soudoyées !

Le CTL débute alors et la direction présente son projet de 13 suppressions d'emplois. Soit :

- **7 au titre de transferts auprès d'autres directions** :

- **5 cadres A** de la BDV vers la DIRCOFI CENTRE-EST – les agents peuvent suivre leur mission avec une priorité nationale.

- **1B et 1C** dus au transfert des recettes non fiscales et des RH vers le CSRH de Clermont-Fd – l'emploi C vacant et l'emploi B sont redéployés au sein de la direction locale (pôle support et expertise).

- **6 suppressions nettes** :

- **1 cadre A** localisé à l'antenne PCE de Brioude - Les élus **FO-DGFIP** ont dénoncé l'éloignement du public qui devra se déplacer au chef-lieu de département ainsi que la charge de travail reportée sur les collègues du PCE du PUY. Le cadre A concerné par cette suppression aura la garantie d'affectation à la RAN du PUY et non pas celle de BRIOUDE car il reste moins de 3 cadres A sur le site.

- **3 cadres B** dont 1 au PCR, 1 à la trésorerie SPL d'Yssingeaux et 1 à la trésorerie mixte de Saugues - Les élus **FO-DGFIP** ont mis en avant que SAUGUES allait ainsi se retrouver avec un seul agent sans chef de poste titulaire pour assurer la même charge de travail qu'actuellement. Les conditions de travail vont conduire inévitablement à des blocages, des difficultés qui seront le bon prétexte pour ensuite procéder à la fermeture de ce site. La fragilité condamne inévitablement les petites structures !

Concernant le PCR, **FO-DGFIP** a condamné la suppression d'emploi dans un service créé il y a seulement 2 ans ; c'est l'agent le plus jeune en échelon qui sera impacté.

Quant aux collègues de la trésorerie d'Yssingeaux, ils doivent apprécier après avoir dû fusionner avec 2 trésoreries fermées de voir un emploi s'évaporer !

- **2 cadres C** dont 1 au SIP d'Yssingeaux (agent le plus jeune en échelon impacté) et 1 à la trésorerie SPL du Monastier sur Gazeille (vacant pour l'instant).

La direction considère que les 7 transferts ne peuvent être considérés comme des suppressions d'emplois puisqu'ils restent toujours dans les effectifs de la DGFIP et positionnés sur le département de la Haute-Loire.

Les élus **FO-DGFIP** contestent cette façon de voir les choses en faisant remarquer que les transferts ne font plus partie des effectifs de la DDFIP 43 et que leur positionnement sur le département n'est pas forcément pérenne.

Ils soulignent que les 6 suppressions nettes ne sont pas dues à des baisses de charge de travail mais à « la contribution proportionnelle » telle qu'elle est définie par la méthode de la Direction Générale pour répartir les suppressions d'emplois. En conséquence, ces suppressions ne vont qu'augmenter les charges de travail de chaque service qui vont devoir composer avec un effectif réduit.

Concernant les garanties des agents victimes des suppressions d'emplois, la direction donne les précisions suivantes : les agents concernés par les suppressions d'emplois bénéficient de la garantie d'affectation à la mission/structure sur leur RAN. Ils ne seront pas obligés de faire une demande de mutation nationale mais ils devront par contre en faire une au plan local. La direction se tient à leur disposition pour toutes précisions ; elle en a déjà reçu certains.

Malgré les arguments avancés, la direction maintient les 13 suppressions annoncées.

L'ensemble des représentants des personnels **vote contre**.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Transfert amendes LE PUY VILLE/SIP LE PUY : suite à l'incident violent intervenu le 26/12/2017 au guichet de la trésorerie du PUY VILLE, les représentants **FO-DGFIP** interrogent la direction sur les garanties de sécurité qu'offre le guichet du SIP du PUY et si conformément à leur demande un CHS-CT se tiendra sur les conditions de sécurité dans les guichets du département.

La direction précise qu'il est prévu un guichet dédié pour les amendes avec une vitre de qualité supérieure telle que préconisée par la DG, les vitres de type « blindée » étant exclue sur les postes accueil. Le CHS-CT demandé par les représentants des personnels sera convoqué le 6 février 2018 ; l'agenda de la direction étant complet avant !

### - Projet de transfert du PUY VILLE à la direction :

le projet est toujours dans les tuyaux. Une commission régionale (CRIP) doit statuer prochainement sur le dossier présenté par la direction. En cas d'accord, le transfert serait prévu pour l'automne 2018. Précision : il y aura une seule caisse pour les 4 entités présentes sur le site !

Les représentants Force Ouvrière : **Jocelyne LIMAGNE, Robert GAGNE, Philippe SAGNARD, Karine VEYSSEYRE.**

## **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

### **BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*